

## Conseil d'exploitation de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

### Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil d'exploitation du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Conseillers en exercice : 11

Présents : 6

Bernard CLAP, Président du Parc.

Jean-Charles BORGHINI, représentant la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Corinne PELLOQUIN, représentant la commune de Bauduen

Romain COLIN, représentant la commune de Moustiers-Sainte-Marie

Patrick VINCENTELLI, représentant la commune d'Aups

Michèle BIZOT-GASTALDI, représentant la communauté de communes Alpes Provence Verdon

Procuration : 1

Gérard LAGARDE représentant la commune de Riez pour Bernard CLAP

Nombre de voix : 7

*Délibération n° 2022\_12\_CE3\_01*

#### Objet : Requalification globale du site des Cavaliers – Phase 1 : études

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-2, L 2221-2 et suivants et L 2221-11 et suivants.

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon approuvés par arrêté préfectoral n° 2008-463 en date du 6 mars 2008, modifiés par arrêté préfectoral n° 2009-1173 en date du 16 juin 2009 et par arrêté préfectoral n° 2013-599 en date du 28 mars 2013.

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon en date du 11 décembre 2013, portant création d'une régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, sous forme de régie dotée de l'autonomie financière, et approuvant ses statuts.

Vu les statuts de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon

Le site des Cavaliers (commune d'Aiguines) est le belvédère emblématique de la rive gauche des Gorges du Verdon. Le lieu accueille chaque année de très nombreux visiteurs venus pour découvrir la vue sur le Grand Canyon, pour pratiquer une randonnée au cœur des Gorges (sentier Imbut / Vidal), ou pour fréquenter l'Auberge des Cavaliers, établissement touristique historique des Gorges.

Ce site majeur de découverte du grand Canyon du Verdon, belvédère phare du Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon, ne bénéficie aujourd'hui d'aucun aménagement qualitatif d'accueil des visiteurs.

Il nécessite donc, au regard des objectifs fixés pour l'obtention du label Grand Site de France et dans la continuité des aménagements réalisés en rive droite, d'un projet de requalification à la hauteur de la notoriété du lieu.

Dans ce cadre, le projet de requalification du site des Cavaliers a été inscrit au programme de l'Espace Valléen *Voir le Verdon en grand !*

Il prévoit l'aménagement d'une espace de stationnement et d'accueil et la création d'une boucle de belvédères prenant appui sur du foncier appartenant au Conservatoire du Littoral.

Une première saison d'observation et d'accueil a été menée en 2022 sur le site afin de mieux connaître son fonctionnement et les comportements des visiteurs pour construire, en 2023, le programme d'aménagement du site.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'exploitation le portage par la Régie d'aménagement et de gestion des sites du Parc du Verdon de l'étude d'aménagement pour la requalification globale du site des Cavaliers.

Le coût total de la phase 1 de cette opération (ensemble des études jusqu'au permis d'aménager) est estimé à 100 000 € HT.

Après présentation en comité de pilotage Espaces Valléens regroupant les partenaires financiers du massif des Alpes (Etat, Région et départements), il est proposé le plan de financement suivant pour la mise en œuvre de cette opération :

|                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| Europe FEDER          | = 60 000 € (60%) |
| Etat (FNADT – CIMA)   | = 20 000 € (20%) |
| Autofinancement Régie | = 20 000 € (20%) |

Le calendrier prévisionnel de cette étude prévoit la réalisation des dépenses de ce dossier entre octobre 2023 et juin 2025.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'exploitation :

- Approuvent l'opération proposée et son portage
- Valident le plan de financement et le calendrier prévisionnel proposés,
- Autorisent le Président du Parc du Verdon à solliciter les soutiens financiers,
- Autorisent le Président du Parc du Verdon à signer toute pièce qui s'avérerait nécessaire à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

*Pour extrait conforme*

*Acte rendu exécutoire*

*Après transmission en Préfecture*

*le*

*et publication ou notification*

*du*

*Le Président de la Régie,*

*Bernard CLAP*

